Government of Canada
Fitness and Amateur Sport

Gouvernement du Canada
Condition physique et Sport amateur

Sport Canada policy on *Women in sport*

Canada

87-01944/

Sport Canada policy on
Women in Sport

Published by authority of The Minister of State.
Fitness and Amateur Sport
10/86

FAS 7724

© Minister of Supply and Services Canada 1986
Cat. No. H93-92/1986
ISBN 0-662-54727-6

A Message from the Minister

Since 1974, when Fitness and Amateur Sport sponsored the first National Conference on Women and Sport, my department has supported a number of initiatives aimed at improving the status of women in sport. These activities were undertaken, in part, in response to federal government concerns and statements about the attainment of equality for women in all aspects of Canadian life. The adoption, in 1981, of the Charter of Rights and Freedoms, with its provisions for anti-discrimination and sex equality, added strength to the federal government's commitment to equality for the sexes in all its programs.

It is the responsibility of Sport Canada to assist women achieve equality in those activities that fall within its mandate, which is:

> *"to provide leadership, policy direction and financial assistance for the development of Canadian sport at the national and international level..."*

In recent years, Sport Canada has been providing leadership and financial assistance to support women's efforts to improve their status in sport, usually through projects managed by the Women's Program of Fitness and Amateur Sport. However, a key component of Sport Canada's mandate has been missing in these activities, that of policy direction.

This policy on Women in Sport has been developed to give that direction and to provide a focus for Sport Canada's actions in achieving its goal of attaining equality for Women in Sport.

Otto Jelinek

TABLE OF CONTENTS

1 INTRODUCTION 5
1.1 Why a Policy on Women in Sport
1.2 Historical Background

2 THE ISSUES 11
2.1 Systemic and Structural Injustices
2.2 Resource Allocation
2.3 Traditional Roles
2.4 Stratification of Sport
2.5 Responsibilities of National Sport Organizations

3 THE GOAL OF SPORT CANADA 14

4 SPORT CANADA POLICY STATEMENTS 15

5 SUMMARY 19

6 POLICY IMPLEMENTATION 20

REFERENCES 27

1 INTRODUCTION

Sport Canada has concentrated a considerable amount of its energies and funding on the creation of opportunities for participation in competitive sport both at the domestic and high performance levels. Resources have also been directed toward the development of a Canadian sport system and infrastructure to support these opportunities. Unfortunately, history has demonstrated that opportunities for women to develop as either participants or leaders at any level in the sport system have been significantly fewer than those made available to men.

Research indicates that women are underrepresented in executive and senior decision-making positions in sport, both as volunteers and employees. Female coaches, although qualified, are notably absent at the higher levels of competition (Government of Canada, 1982, 1985). Conferences in 1974 and 1980 focussed specifically on these concerns and recommendations were directed to governments, sport governing bodies, the business community, educational systems, the media, and to women's agencies. Progress has been made. More females participate in sport, and more women are appearing in leadership positions. However, equality in sport has yet to be attained.

OVERVIEW

It is the intent of this paper to establish the federal government's position on women in sport and, further, to state a direction for action that will improve the current status of women in sport. The initial section of the paper will describe the rationale for this policy and the history leading up to it. Section 2 presents the major issues that the policy seeks to address.

Sections 3 and 4 present Sport Canada's goal for women in Sport, and its policies for achieving that goal. These policy statements should be viewed as the route that Sport Canada will follow over the next several years. However, this is not meant to imply that these policies will remain static in a changing social and economic environment. Periodic evaluation of the plan of action will be necessary to assess accomplishments as well as deficiencies.

1.1 Why a Policy on Women in Sport

As the federal government agency responsible for sport, Sport Canada's mandate is:

To provide leadership, policy direction and financial assistance for the development of Canadian sport at the national and international level; and,

To support the highest possible levels of achievement by Canada in international sport.

It is important to note that this mandate applies to both men and women at the national and international levels of the sport system. The federal government's role as a major funding partner in sport at the national level is to ensure that its funds are expended in such a way as to achieve its objectives while operating within the confines of its mandate.

In 1981, a resolution was adopted by the Government of Canada that resulted in the full sovereign independence of Canada and the adoption of a Canadian Constitution. Enshrined in the Constitution is the Canadian Charter of Rights and Freedoms which guarantees certain basic rights to all Canadians.

Of special significance to this paper are the rights related to equality:

(a) Every individual is equal before and under the law and has the right to the equal protection and equal benefit of the law without discrimination and, in particular, without discrimination based on race, national or ethnic origin, colour, religion, sex, age or mental or physical disability.

(b) Subsection (a) does not preclude any law, program or activity that has its object the amelioration of conditions of disadvantaged individuals or groups including those that are disadvantaged because of race, national or ethnic origin, colour, religion, sex, age or mental or physical disability (Government of Canada, 1982).

The anti-discrimination and equality provisions of the Charter refer specifically to governmental actions and laws. But in so providing, the Charter makes clear that sex equality is not a privilege to be conferred or withdrawn at will, but rather a state that should exist.

The development of a policy on women in sport is a complex task due to the number of controversies surrounding the main issues. Nevertheless, as one of the major agencies concerned with the development of sport, Sport Canada must articulate its position.

The federal government already has policies relating to such areas as the sponsorship of amateur sport programs by tobacco companies, sporting contacts with South Africa and Official Languages. These policies exist to ensure that the policies relating to sport are consistent with general and overriding policies of the federal government. Given the 1981 Charter and long-standing efforts by government to create conditions of sex equality, a policy on women in sport is consistent with other federal government initiatives and policies for women. The federal government's Women in Sport Policy articulates both the goal of equality and the general means to be used to attain that goal.

The Fitness and Amateur Sport (FAS) Women's Program was designed to be a focal point within the federal government for issues related to women and physical activity. However, without the benefit of clear policy and specific directions, the program as it relates to sport has lacked overall coherence. A clearly articulated policy statement on women in sport will help to establish a direction that will methodically improve the current status of women in sport in coming years.

A look at some of the historical events that have preceded the writing of this policy paper give further evidence of the need for such a policy.

1.2 Historical Background

Although top Canadian female athletes have made a significant contribution to sport, this does not hide the reality of the lack of participation by the majority of women in sport. Research conducted over the past two decades has gradually revealed the limited degree of female participation, and the fact of both blatant and subtle forms of sex discrimination in sport.

In 1967, the Royal Commission on the Status of Women in Canada was established to inquire into the status of women generally. One of the findings confirmed what had been generally known for some time: fewer girls than boys participated in sports in Canadian schools (Royal Commission, 1970). The report, tabled in 1970, drew up guidelines for future action by government and women's organizations. As a consequence, and

with the added incentive of the announcement by the United Nations that 1975 was to be International Women's Year, in 1974 Fitness and Amateur Sport (FAS) sponsored the first "National Conference on Women and Sport" in Toronto.

The aim of this conference was to discuss the unique situation of women within Canadian sport with a group of athletes, coaches, educators, administrators and researchers (Government of Canada, 1974). A series of action proposals and strategies for changes was recommended. Some of these proposals have been implemented, while others have not.

A second national conference concerning women in sport and recreation was held in March, 1980. The Female Athlete Conference, co-sponsored by the Institute for Human Performance at Simon Fraser University and the federal government, discussed and evaluated issues relevant to women in sport from a physiological, psychological and socio-cultural perspective (Popma, 1980). Not unlike the outcome of the 1974 conference in Toronto, some of the recommendations put forward have been carried out, others have not.

However, this set of recommendations was not the only outcome of the meetings in Burnaby. Indirectly, the Simon Fraser Conference also served as a catalyst for the founding of a women's national sport organization, the Canadian Association for the Advancement of Women and Sport (CAAW&S), and for the establishment of the Women's Program of FAS.

In the winter of 1981, as a result of several meetings and a workshop attended by representatives from universities, Fitness and Amateur Sport, provincial governments and national organizations, the Canadian Association for the Advancement of Women and Sport (CAAW&S) was founded. CAAW&S, a non-profit, national organization funded, in part, by Secretary of State and FAS, has as its objective to "promote, develop and advocate a feminist perspective on women and sport". CAAW&S is one of the few organizations in Canadian sport with a clear advocacy mandate.

The Fitness and Amateur Sport Women's Program was established to develop and promote ways of involving more women in sport and fitness activities. Originally, $250,000 to fund research in the area of women, physical activity and lifestyle was set aside. The research indicated that women in leadership positions tended to be concentrated in the middle and lower levels of all types of organizations surveyed. That is, women

were playing a major role in carrying out the work, but were seriously underrepresented in the decision-making process (Government of Canada, 1985, 1982). The results of this research stimulated the development of two major components of the FAS Women's Program: the National Association Contributions Program (NACP) and the Internship Program for Women Athletes.

The NACP, by providing contributions to national sport and recreation associations, aims, as it has from the outset, to encourage women and girls to participate more actively in sport and fitness activities. The purpose of the Internship Program for Women Athletes was to prepare women for leadership in sport management in national sport or sport-related organizations. Initially the program focussed on the prospective female sport administrator. Recently the scope of the program has expanded to include potential full-time women coaches, and its title has been changed to the Women in Sport and Fitness Leadership Program. Fitness and Amateur Sport has also produced several books and films on women in sport and physical activity, and continues to promote their distribution.

In addition to these national initiatives, several provincial initiatives have taken place during the last two decades. For instance, two conferences on women in sport were held in Alberta, and a Women in Sport Symposium was held at the University of Waterloo in 1974. In 1975, the Newfoundland and Labrador provincial department responsible for sport, fitness and recreation co-sponsored a conference entitled "Newfoundland and Labrador Conference on Women in Sport". In the spring of 1985, the New Brunswick Department of Youth and Recreation sponsored a symposium on "Women in Recreation and Sport".

At the local level, the Mayor of the City of Toronto commissioned a Task Force on the Status of Women in Toronto in selected areas, one of which was the services and facilities offered to the women of Toronto by the Department of Parks and Recreation. One of the major conclusions drawn was that the Department of Recreation did not adequately serve the recreation needs of the female citizens of Toronto (Mayor's Task Force, 1976).

The City of Ottawa is pioneering a two-year pilot program focussing on providing sport opportunities to currently inactive girls between the ages of 13 and 17 years. This project was initiated in July of 1985 (Campbell, 1985).

These activities at the national, provincial and local level are illustrative of the long-standing significance of the women in sport issues.

This brief historical picture has outlined some of the more significant occurrences related to the subject of female participation in sport over the years. Although much has been accomplished, an examination of some of the issues facing women in sport will illustrate the need for further action to ensure that women and girls have an equitable opportunity to participate in sport.

2 THE ISSUES

In considering the issues that women in sport face, it is important to recognize that Sport Canada can be instrumental in removing some, but certainly not all, of the barriers affecting women's participation in sport. Some of the larger social and economic issues that help sustain inequality in sport are beyond the sphere of influence of Sport Canada. However, efforts will be made to stimulate changes wherever possible.

2.1 Systemic and Structural Injustices

Like the majority of Canadian institutions, sport is essentially dominated by men. Although Canadian society is less patriarchal than in years gone by, some structural injustices are so deeply rooted in the general arrangements of society that they escape notice.

For example, a 10-year-old girl who wishes to play organized competitive sport may be as talented, as fit and, in some cases, stronger and faster than her male counterpart. And yet, because of the traditional rules or mandate of the sport organization in question, she is unable to participate because of her gender. Another example can be found in the disproportionate number of events on the Olympic Calendar for men and women. These kinds of structural injustices – generally in the form of a complete lack of or very limited opportunity for female sport involvement – do not discriminate against any single individual female, but discriminate against females as a group.

In the context of this paper, systemic injustices refer to injustices or discrimination that are a part of a system rather than being intentionally directed at women. Systemic injustices are conditions that apply equally to everyone but that negatively affect opportunities or advancement for specific groups of people. An example of a systemic injustice is the lack of women coaching at the high performance level. There is no rule disallowing this. However, conditions in sport and society at large have precluded their opportunity for advancement.

2.2 Resource Allocation

Numerous reports and studies have demonstrated the inequalities that exist based on facility allocation, dollars spent and

time apportioned to women's sport. Studies in the U.S. and Canada have unequivocally demonstrated that the recent growth in women's participation has been due to the increase in opportunities (Coakley, 1978). As resources for women continue to grow, in all likelihood so will opportunities and hence participation.

2.3 Traditional Roles

The majority of females have, for a long period of time, been subjected to informal types of discrimination. Traditionally, young girls are not necessarily discouraged from being physically active but are not given the same kinds of encouragement that boys receive (Coakley, 1978). Over a period of time, this subtle form of discrimination has long-term detrimental effects on the quality and quantity of female participation in sport. The traditional roles ascribed to girls and women have severely restricted their participation rates. If young people do not see women in roles related to sport and physical activity, a process of restrictive and adverse sex-stereotyping begins to take shape. Unless this situation is changed, the advancement of women in sport will be severely hampered.

This statement is not intended to underestimate the importance of other support systems including the way in which attitudes and images are portrayed in both the education system and the media. Positive role models can have a significant impact on the learning process. However, opportunities for girls and women to participate in the sport system need to be available in order to make the role model effective.

2.4 Stratification of Sport

The stratification of sport has been the subject of much debate over the years. On what basis should stratification occur? Age, ability, sex or some other parameters? Some stratification is necessary to create fair competition, but stratification which has the net effect of disadvantaging any group should be avoided. For the purposes of this paper, the issue of stratification based on sex will be considered from both an organizational and participant perspective.

2.4.1 Organizational Stratification

A sex-integrated organization is defined as a national sport organization servicing the identified needs of both sexes through a common adminstrative structure. Segregated or single-sex organizations are those providing service to participants of one sex. Depending on the sport and its particular circumstances, a second organization may provide services to the other sex on a greater, lesser or comparable scale. In either case, there is no guarantee that equal opportunities will be afforded to members of both sexes.

2.4.2 Participant Stratification

Should boys and girls, men and women compete against each other? This argument has persisted as a major issue in the recent history of women in sport. Clearly, all sport programs must be responsive to the similarities and differences in experience and physical characteristics among the participants in question. Once these characteristics have been established, the most suitable participation model can then be applied, given the realities of the international sport scene.

2.5 Responsibilities of National Sport Organizations

National sport organizations have a responsibility to the public at large. They have monopoly status and, as such, have the right to operate as the sole sanctioning body of a particular activity. Along with monopoly status goes the responsibility for non-discriminatory behavior.

The foregoing is not a complete listing of all of the issues facing women in sport but it does provide a starting point from which to base the federal government's policy. The following section outlines the goal of Sport Canada with respect to women in sport.

3 THE GOAL OF SPORT CANADA

This statement of the issues facing women in sport leads to consideration of the goal that Sport Canada has set for its activities relating to women in sport. The following goal establishes the framework on which future program initiatives will be based. However, it is important to recognize that, within the sport system, although there are areas over which Sport Canada has control, there are other areas which Sport Canada can only influence. In addition, areas exist over which Sport Canada has neither control nor influence. Sport Canada will focus on those areas over which it has jurisdictional control or considerable influence or both.

Sport Canada's goal with respect to women in sports is as follows:

TO ATTAIN EQUALITY FOR WOMEN IN SPORTS

Equality implies that women at all levels of the sport system should have an equal opportunity to participate. Equality is not necessarily meant to imply that women wish to participate in the same activities as men but rather to indicate that activities of their choice should be provided and administered in a fair and unbiased environment. At all levels of the sport system, equal opportunities must exist for women and men to compete, coach, officiate or administer sport.

The purpose of this goal is to create an environment in which no one is forced into a pre-determined role or status because of gender.

4 SPORT CANADA POLICY STATEMENTS

This section will provide the focus for Sport Canada's actions over the next few years. Sport Canada is committed to changing the status of women in sport. Moreover, Sport Canada intends to bring about change within the existing sport delivery system in order to increase the number of opportunities for women in sport. However, in order to effectively meet the needs of women in sport, given limited resources, it will be necessary to channel resources in particular directions. Therefore, a variety of techniques and promotional vehicles will be employed for different programs and circumstances.

Inasmuch as many of the limiting factors for females in sport are the product of structural discrimination, Sport Canada will seek to eliminate such forms of discrimination in funded organizations. With respect to systemic discrimination, while Sport Canada is not in a position to change directly general social arrangements (i.e. allocation of personal resources; sex roles; differential career paths, education and expectations), programs will be designed to take account of, and to countervail, systemic limitations to female advancement in sport.

A two-pronged, action-oriented approach will be taken involving, on the one hand, the Fitness and Amateur Sport Women's Program and, on the other, Sport Canada, specifically through its wide range of financial support and program services. Planning for women in sport will be incorporated into Sport Canada's planning process, which may include High Performance Quadrennial and Best Ever Plans or Domestic Sport Development Plans, or both, depending on the nature of the organization. The needs of females, and the resolution of issues affecting their involvement in a sport, should be important components in all levels of planning for that sport.

The following statements apply to the policies and programs of Sport Canada and to the sport elements of the FAS Women's Program.

4.1 Policy and Program Development

Sport Canada will continue its efforts to ensure that the needs of women in sport are identified, promoted and supported in all of its policies and programs. As new policies and programs are developed and others are updated, the particular concerns of women will be addressed.

4.2 Sport Stratification

Sport Canada supports the concept of sport programs organized on a sex-integrated basis up to the age of puberty. Beyond puberty, philosphically Sport Canada supports the concept of competitive structures based on skill level. Where the nature of the sport or event, at the highest level of competition, does not warrant stratification on the basis of sex, Sport Canada will encourage integrated competition at all levels – including the international levels.

4.3 Sport Infrastructure

Sport Canada supports the concept of integrated sport organizations: that is, one organization that governs the activities of the sport for both men and women. It is Sport Canada's objective, by 1988-1989, to support only one organization for each recognized sport.

4.4 Leadership Development

Sport Canada will strive to increase the involvement of women in technical and administrative leadership positions at the national level both as professionals and as volunteers, so as to integrate women into the sport system; and to ensure that women with the requisite skills and commitment are placed in positions to effect change for women in sport.

4.5 High Performance Competition

Sport Canada will strive to equalize the support and the opportunities for women and men to compete at the national and international levels. National sport organizations will be asked to ensure equal access to services such as coaching and travel support. Major Games and national sport organizations will be encouraged to offer, where sufficient demand exists, the same type and number of events for women as for men.

4.6 Participation Development

Cooperatively with other agencies and other levels of government, Sport Canada will increase participation opportunities

for women in all forms of competitive sport. To realize this objective, programs will be designed in order to improve both the quality and the quantity of participation opportunities.

4.7 Resource Allocation

Greater efforts will be made to ensure that financial resources are equitably allocated. In cases where inequities are demonstrated, Sport Canada contributions will be made conditional on guarantees from national sport organizations that resources be more equitably distributed among males and females.

4.8 Liaison

Sport Canada, through the FAS Women's Program, as well as through ongoing program activities, will continue to exchange information and, where possible, coordinate activities with other agencies such as provincial/territorial ministries of sport. Networks will be established to improve communications on the status of women in sport.

4.9 Research

Sport Canada will support research initiatives that focus on the study of women's performance in sport. Research for the purposes of promoting and encouraging women's participation and leadership in sport will also be supported.

4.10 Education

Efforts will be directed to raising the level of awareness and understanding of the issues and needs facing women in sport. National sport organization leaders will be called on to play a significant role in positively changing the attitudes of their members with respect to the participation of women in sport.

4.11 Promotion

Sport Canada will periodically publish materials, or make available other items such as films, relevant to the advancement of women in sport. In these promotional materials, role models appropriate to this advancement will be used.

4.12 Advocacy

Sport Canada will work with agencies and groups to identify and clarify issues facing women in sport, and will assist in activities within agencies or organizations that advocate on behalf of the needs of women in sport.

4.13 Monitoring and Evaluation

Sport Canada will monitor and evaluate, on an ongoing basis, the progress being made towards the goal of equality for women in sport. Mechanisms and procedures for measuring progress will be designed and implemented.

---

5 SUMMARY

This paper has outlined some of the issues confronting women in sport and has illustrated the need for further action to ensure that females have the same opportunities in sport as males do. The goal and policy statements point to the general course that Sport Canada plans to take in addressing these issues.

6 POLICY IMPLEMENTATION

Implementation of the Policy: The major activities for each of the areas covered by a policy statement are as follows:

6.1 Policy and Program Development

Statement: Sport Canada will continue its efforts to ensure that the needs of women in sport are identified, promoted and supported in all of its policies and programs. As new policies and programs are developed and others are updated, the particular concerns of women will be addressed.

Activities will include:

6.1.1 Review of present policies and programs for impact on women.

6.1.2 Involvement, at an early stage, in the development of new Sport Canada policies and programs.

6.1.3 Liaison with other government departments on the impact of policies and programs on women in sport (e.g. social, economic factors).

6.2 Sport Stratification

Statement: Sport Canada supports the concept of sport programs organized on a sex-integrated basis up to the age of puberty. Beyond puberty, philosophically Sport Canada supports the concept of competitive structures based on skill level. Where the nature of the sport or event, at the highest level of competition, does not warrant stratification on the basis of sex, Sport Canada will encourage integrated competition at all levels – including the international levels.

Activities will include:

6.2.1 Compilation and dissemination of documentation in support of this policy statement.

6.2.2 Analysis, on a sport-specific basis, of the program needs of females, based on this policy statement.

6.2.3 Cooperation with national sport organizations (NOSs) to develop and support programs to meet these needs.

6.3 Sport Infrastructure

Statement: Sport Canada supports the concept of integrated sport organizations: that is, one organization that governs the activities of the sport for both men and women. It is Sport Canada's objective, by 1988-1989, to support only one organization for each recognized sport.

Activities will include:

6.3.1 Consultation with segregated NSOs to develop a process of integration that identifies and takes into account issues of concern.

6.3.2. Monitoring of the impact of NSO amalgamation on female leaders and participants.

6.4 Leadership Development

Statement: Sport Canada will strive to increase the involvement of women in technical and administrative leadership positions at the national level both as professionals and as volunteers, so as to integrate women into the sport system; and to ensure that women with the requisite skills and commitment are placed in positions to effect change for women in sport.

Activities will include:

6.4.1 Analysis of administrative and technical leadership positions in the national sport delivery system to identify training, skill and experience requirements.

6.4.2 Design and development of programs to assist women to meet these requirements.

6.4.3 Ensuring that NSO plans include provisions that meet the developmental needs of female administrators, coaches and officials.

6.4.4 Promotion of leadership opportunities to women.

6.4.5 Monitoring of relative numbers of women in administrative and technical positions in NSOs, and circulation of leadership statistics on a regular basis.

6.5 High Performance Competition

Statement: Sport Canada will strive to equalize the support and the opportunities for women and men to compete at the national and international levels. National sport organizations will be asked to ensure equal access to services such as coaching and travel support. Major Games and national sport organizations will be encouraged to offer, where sufficient demand exists, the same type and number of events for women as for men.

Activities will include:

6.5.1 Compilation and analysis of data on current opportunities and provision of support for females at the national and international levels, on a sport-specific basis.

6.5.2 Ensuring that NSO Quadrennial and Best Ever plans address the needs identified by this analysis.

6.5.3 Monitoring of progress in achieving equal opportunities to compete at the High Performance level.

6.6 Participation Development

Statement: Cooperatively with other agencies and other levels of government, Sport Canada will increase participation opportunities for women in all forms of competitive sport. To realize this objective, programs will be designed in order to improve both the quality and the quantity of participation opportunities.

Activities will include:

6.6.1 Analysis, in collaboration with the NSOs, of the problems and issues affecting female participation throughout the sport system.

6.6.2 Development of sport-specific recommendations to increase participation.

6.6.3 Agreements with NSOs that their Domestic Sport Development Plans will include programs aimed at in-

creasing both the quality and the quantity of participation opportunities.

6.6.4 Encouragement of activities to coordinate the delivery of such programs at the provincial and community levels.

6.6.5 Monitoring of the implementation of Sport Development Plans, and reflection of their impact through the Sport Recognition System.

6.7 Resource Allocation

Statement: Greater efforts will be made to ensure that financial resources are equitably allocated. In cases where inequities are demonstrated, Sport Canada contributions will be conditional on a guarantee from national sport organizations that resources will be more equitably distributed among males and females.

Activities will include:

6.7.1 Analysis of the allocation of human and financial resources on a sport-specific basis.

6.7.2 Support for the generation of new resources and for the reallocation of present resources where inequities are demonstrated.

6.8 Liaison

Statement: Sport Canada, through the FAS Women's Program, as well as through ongoing program activities, will continue to exchange information and, where possible, coordinate activities with other agencies such as provincial/territorial ministries of sport. Networks will be established to improve communications on the status of women in sport.

Activities will include:

6.8.1 Liaison with identified contacts in the provincial and territorial ministries of sport, and with federal departments and non-government organizations concerned with status of women issues, on planning for and implementing policies and programs to improve opportunities for women in sport.

6.8.2 Establishment of a system of communicating through this network of contacts for the purposes of exchanging and sharing information.

6.8.3 Coordination of the delivery of programs and projects for women in sport that involve federal/provincial/territorial or interdepartmental cooperation.

6.9 Research

Statement: Sport Canada will support research initiatives that focus on the study of women's performance in sport. Research for the purposes of promoting and encouraging women's participation and leadership in sport will also be supported.

Activities will include:

6.9.1 Distribution and promotion of the "Women, Sport and Physical Activity: Research Bibliography" document.

6.9.2 Analysis and dissemination of women-centred research needs identified through the Bibliography and from other sources.

6.9.3 Identification, in coordination with Sport Canada's Applied Sport Research Program, or priorities and projects for possible solicited research.

6.9.4 Dissemination of information on feminist research needs and findings to relevant academic and sport organizations.

6.10 Education

Statement: Efforts will be directed to raising the awareness and understanding of the issues and needs facing women in sport. National sport organization leaders will be called on to play a significant role in positively changing the attitudes of their members with respect to participation of women in sport.

Activities will include:

6.10.1 Provision of guidelines and materials for NSO education activities.

6.10.2 Development and distribution, in collaboration with liaison networks, of materials aimed at educating the public about the issues affecting equality for women in sport.

6.11 Promotion

Statement: Sport Canada will periodically publish materials, or make available other items such as films, relevant to the advancement of women in sport. In these promotional materials, role models appropriate to this advancement will be used.

Activities will include:

6.11.1 Targetting of specific audiences and groups, both within and outside the sport system, for Sport Canada promotional materials.

6.11.2 Development and distribution of materials appropriate to these targets.

6.11.3 Coordination and support of sport-specific promotional activities.

6.12 Advocacy

Statement: Sport Canada will work with agencies and groups to identify and clarify issues facing women in sport, and will assist in activities within agencies or organizations that advocate on behalf of the needs of women in sport.

Activities will include:

6.12.1 Ongoing assessment and revision of issues identified during the development of the Sport Canada Women in Sport policy.

6.12.2 Development of a process for NSOs to assess the impact of these issues on a sport-specific basis.

6.12.3 Support of advocacy activities that address both general and sport-specific issues.

6.13 Monitoring and Evaluation

Statement: Sport Canada will monitor and evaluate, on an ongoing basis, the progress being made towards the goal of equality for women in sport. Mechanisms and procedures for measuring progress will be designed and implemented.

Activities will include:

6.13.1 Maintenance of statistics on lead indicators that reflect improvement in the overall status of women in sport.

6.13.2 Setting of measurable goals for each policy statement as appropriate.

6.13.3 Identification of performance indicators for monitoring the implementation of the policy.

6.13.4 Establishment of procedures for evaluating the implementation of the policy, and for revising the policy or the implementation plan, or both.

REFERENCES

Mayor's Task Force on the Status of Women in Toronto, Final Report, City of Toronto, January, 1976.

Interview with Mary Campbell, Women in Sport Coordinator, City of Ottawa, November, 1985.

Government of Canada, Fitness and Amateur Sport. *Women in Sport Leadership: Summary of National Survey.* Ottawa, 1985.

Government of Canada, Fitness and Amateur Sport. *Women in Sport Leadership: Summary of National Survey*, 1982.

Popma, Anne (Ed.) *The Female Athlete: Proceedings of a National Conference.* Simon Fraser University, Vancouver, B.C., 1980.

Government of Canada, Fitness and Amateur Sport. *Report of the National Conference on Women and Sport.* (Toronto, May 24-26, 1974) Ottawa.

Government of Canada. *Charter of Rights and Freedoms: A Guide for Canadians.* Ottawa, 1982.

Royal Commission on the Status of Women in Canada. Report. Ottawa, Information Canada, 1970.

Coakley, J.J. *Sport in Society: Issues and Controversies* St. Louis: Mosby, 1978.

Gouvernement du Canada
Condition physique et Sport amateur

Government of Canada
Fitness and Amateur Sport

Politique de Sport Canada sur

les Femmes dans le sport

Canada

Politique de Sport Canada sur
les Femmes dans le sport

Publication autorisée par le Ministre d'État,
Condition physique et Sport amateur
10/86

CPSA 7724

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1986
N° de cat. H93-92/1986
ISBN 0-662-54727-6

Un message du Ministre

Depuis 1974, alors que Condition physique et Sport amateur parrainait la première Conférence nationale sur les femmes et le sport, mon ministère a apporté son appui à plusieurs initiatives ayant pour objet d'améliorer la situation de la femme dans le domaine du sport. Ces activités ont été entreprises, en partie, en réponse aux préoccupations et aux déclarations du gouvernement fédéral relativement à l'égalité des femmes dans tous les aspects de la vie au Canada. L'adoption en 1981 de la Charte des droits et libertés, avec ses dispositions contre la discrimination et pour l'égalité des sexes, a raffermi l'engagement du gouvernement fédéral envers l'égalité des sexes dans tous ses programmes.

Sport Canada a pour responsabilité d'aider les femmes à atteindre l'égalité dans les activités sous l'empire de son mandat, qui est:

> *"d'assurer le leadership, l'orientation de la politique et l'aide financière pour le développement du sport canadien aux niveaux national et international..."*

Au cours des dernières années, Sport Canada a fourni le leadership et l'aide financière à l'appui des efforts entrepris par les femmes pour améliorer leur situation dans le sport, ordinairement par l'entremise de projets administrés par le Programme pour les femmes de Condition physique et Sport amateur. Une composante clé du mandat de Sport Canada était cependant absente de ces activités, et c'est celle de l'orientation de la politique.

Cette présente politique des femmes dans le sport a été conçue pour assurer cette orientation et constituer un point de mire pour les mesures que Sport Canada adoptera en vue d'atteindre son objectif d'assurer l'égalité aux Femmes dans le sport.

Otto Jelinek

TABLE DES MATIÈRES

1 INTRODUCTION 5
1.1 Pourquoi adopter une politique concernant la femme et le sport
1.2 Données historiques

2 LES PROBLÈMES 11
2.1 Les injustices liées au système et aux structures
2.2 La répartition des ressources
2.3 Les rôles traditionnels
2.4 La stratification du sport
2.5 Les responsabilités des organismes nationaux de sport

3 LE BUT DE SPORT CANADA 15

4 LES ÉNONCÉS DE POLITIQUE DE SPORT CANADA ... 16

5 RÉSUMÉ 20

6 MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE 21

BIBLIOGRAPHIE 29

1 INTRODUCTION

Sport Canada a dépensé beaucoup d'énergie et d'argent pour fournir aux femmes des occasions de participer au sport de compétition, tant au niveau régional qu'au niveau de la haute performance. Des ressources ont aussi été consacrées à l'élaboration d'un réseau sportif canadien et d'une infrastructure permettant de fournir de telles occasions. Malheureusement, l'histoire a montré que les femmes ont eu beaucoup moins d'occasions que les hommes de se développer en tant que participantes ou dirigeantes, dans le domaine sportif, à tous les niveaux.

Les résultats de la recherche révèlent que les femmes sont sous-représentées dans les postes directeurs et décisionnels importants dans le milieu sportif, qu'elles soient bénévoles ou employées. Les femmes entraîneurs, bien que qualifiées, sont particulièrement absentes des hautes sphères de la compétition sportive (Gouvernement du Canada, 1982, 1985). En 1974 et en 1980, des conférences ont été consacrées à ce problème et des recommandations ont été faites aux gouvernements, aux organismes sportifs, au monde des affaires, au réseau éducatif, aux organes de diffusion et aux organismes pour femmes. Des progrès ont été enregistrés. Plus de femmes participent à des sports et plus de femmes occupent des postes de commande. Cependant, les femmes ne sont pas encore parvenues à l'égalité dans le domaine sportif.

APERÇU

Le présent document a pour objet d'établir la position du gouvernement fédéral concernant la femme et le sport et, en outre, d'orienter les efforts en vue d'améliorer la situation de la femme dans le milieu sportif. Dans la première partie du présent document, nous parlerons de la raison d'être de cette politique ainsi que des événements qui ont mené à son élaboration. La deuxième partie expose les principaux problèmes auxquels il faut s'attaquer.

Les troisième et quatrième parties énoncent de Sport Canada concernant les femmes et le sport, ainsi que ses lignes directrices pour atteindre ce but. Ces principes directeurs mentionnés devraient être considérés comme constituant la voie que Sport Canada va suivre au cours des prochaines années. Cependant, il ne faudrait pas croire que ces lignes directrices demeureront statiques dans un milieu socio-économique dynamique en perpétuel devenir. Il sera nécessaire d'évaluer périodiquement le plan d'action adopté pour tenir compte des réalisations et combler les lacunes existantes.

1.1 Pourquoi adopter une politique concernant la femme et le sport?

À titre d'organisme fédéral responsable du domaine sportif, Sport Canada a reçu le mandat suivant:

Jouer un rôle de chef de file et fournir une orientation de principe et une aide financière pour développer le sport canadien sur le plan national et international; et,

Aider le Canada à réussir le mieux possible dans le domaine du sport international.

Notons que ce mandat s'applique tout autant aux femmes qu'aux hommes à l'échelle nationale et internationale. Le rôle du gouvernement fédéral, à titre d'organisme de financement important dans le domaine sportif à l'échelle nationale, consiste à veiller à ce que les fonds accordés soient dépensés de manière à atteindre ces objectifs tout en respectant son mandat.

En 1981, le Parlement canadien a adopté une résolution qui a eu pour résultat la souveraineté entière du Canada et l'adoption d'une Constitution canadienne. La Charte canadienne des droits et libertés qui est enchassée dans la Constitution garantit certains droits fondamentaux à tous les Canadiens.

Les droits liés à l'égalité sont d'une importance particulière pour le présent document:

(a) La loi ne fait exception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.

(b) Le paragraphe (a) n'a pas pour effet d'interdire les lois, programmes ou activités destinés à améliorer la situation d'individus ou de groupes défavorisés, notamment du fait de leur race, de leur origine nationale ou éthnique, de leur couleur, de leur religion, de leur sexe, de leur âge ou de leurs déficiences mentales ou physiques (Gouvernement du Canada, 1982).

Les dispositions de la Charte contre la discrimination et pour l'égalité mentionnent expressément les mesures gouvernementales et les lois. Mais, ce faisant, la Charte montre bien que l'égalité des sexes n'est pas un privilège que l'on peut accorder

ou retirer à volonté, mais bien plutôt quelque chose qui devrait exister.

L'élaboration d'une politique concernant la femme et le sport est une tâche complexe en raison des nombreuses controverses touchant des problèmes majeurs. Néanmoins, étant un organisme important intéressé par l'avancement du sport, Sport Canada doit faire connaître sa position.

Le gouvernement fédéral possède déjà des politiques concernant des questions comme le financement des programmes de sport amateur par les fabricants de produits de tabac, les relations sportives avec l'Afrique du Sud et les langues officielles. Ces politiques existent pour que les politiques liées au sport s'accordent avec les politiques générales du gouvernement fédéral, celles-ci étant prépondérantes. Vu l'enchassement de la Charte en 1981 et les efforts de longue date du gouvernement en vue d'obtenir l'égalité des sexes, une politique concernant la femme et le sport s'accorde avec d'autres initiatives et politiques du gouvernement fédéral en faveur des femmes. La politique du gouvernement fédéral sur la femme et le sport mentionne ce but qu'est l'égalité, ainsi que les moyens généraux à utiliser pour l'atteindre.

Le Programme pour les femmes de Condition physique et Sport amateur (CPSA) a été conçu pour permettre au gouvernement fédéral d'examiner les questions liées à l'activité physique chez les femmes; cependant, en l'absence d'une politique claire et d'une orientation précise, le programme a manqué de cohérence. Une politique clairement formulée concernant la femme et le sport aidera à créer une orientation qui améliorera méthodiquement la situation de la femme dans le milieu sportif au cours des années à venir.

Une revue de certains des événements qui ont précédé la rédaction de la présente déclaration de principes apporte des preuves supplémentaires de la nécessité d'une telle politique.

1.2 Données historiques

Bien que de grandes athlètes canadiennes aient fait beaucoup pour le sport, cela ne suffit pas à camoufler le faible degré de participation des femmes en général dans le domaine sportif. Les recherches effectuées au cours des vingt dernières années nous ont dévoilé le degré limité de la participation féminine et

l'existence, d'une forme flagrante ou plus subtile, de discrimination contre les femmes dans le domaine sportif.

En 1967, la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada a été formée pour examiner la situation de la femme en général. L'une des constatations de la Commission a confirmé ce que l'on savait déjà depuis un certain temps: dans les écoles canadiennes, moins de filles que de garçons participent à un sport quelconque (Commission royale d'enquête, 1970). Le rapport de la Commission, présenté en 1970, contenait des lignes directrices à l'intention du gouvernement et des organismes pour femmes. Suite à cela, alors que l'Organisation des Nations Unies annonçait que 1975 serait l'Année internationale de la femme, Condition physique et Sport amateur (CPSA) parrainait la première Conférence nationale sur la femme et le sport à Toronto en 1974.

Cette conférence devait permettre à un groupe d'athlètes, d'entraîneurs, d'éducateurs, d'administrateurs et de chercheurs de discuter de la situation unique de la femme dans le domaine sportif au Canada (Gouvernement du Canada, 1974). Une série de mesures et de stratégies instigatrices de changements ont été recommandées. Certaines de ces recommandations ont été mises en application tandis que d'autres ne l'ont pas été.

Une deuxième Conférence nationale sur la femme, le sport et les loisirs a eu lieu en mars 1980. À la conférence sur les athlètes féminines, parrainée par l'Institute for Human Performance de l'université Simon Fraser et par le gouvernement fédéral, on a examiné et évalué des questions concernant la femme et le sport d'un point de vue physiologique, psychologique et socio-culturel (Popma, 1980). Comme lors de la conférence tenue en 1974 à Toronto, certaines des recommandations faites ont été mises en application, tandis que d'autres ne l'ont pas été.

Cependant, il n'y a pas que cette série de recommandations qui sont ressorties des rencontres à Burnaby. Indirectement, la conférence de l'université Simon Fraser a joué un rôle de catalyseur dans la création d'un organisme sportif national pour les femmes: l'Association canadienne pour l'avancement de la femme et du sport (ACAFS), ainsi que du Progamme pour les femmes de CPSA.

À l'hiver 1981, après plusieurs rencontres et un atelier auxquels ont participé des représentants des universités, de Condition physique et Sport amateur, des gouvernements provinciaux et des organismes nationaux, l'Association canadienne pour

l'avancement de la femme et du sport (ACAFS) a été fondée. L'ACAFS, organisme national à but non lucratif, financé en partie par le Secrétariat d'État et par Condition physique et Sport amateur, a pour objectif de promouvoir, de concevoir et de prôner un point de vue féministe sur la femme et le sport. L'ACAFS est l'un des rares organismes sportifs canadiens à posséder un mandat clair de défenseur des droits de la femme.

Le Programme pour les femmes de Condition physique et Sport amateur a été créé en vue de concevoir et de promouvoir des moyens pour faire participer plus de femmes aux activités sportives et de conditionnement physique. Initialement, une somme de 250 000$ fut mise de côté pour financer la recherche sur la femme, l'activité physique et le mode de vie. Les résultats de cette recherche ont révélé que les femmes qui occupaient un poste de commande se trouvaient généralement à l'échelon intermédiaire ou inférieur dans tous les types d'organismes étudiés. Par conséquent, les femmes jouaient un rôle important dans l'accomplissement des tâches, mais elles étaient sérieusement sous-représentées parmi le groupe des décisionnaires (Gouvernement du Canada, 1985). Les résultats de cette recherche ont amené l'élaboration de deux composantes importantes du Programme pour les femmes de CPSA: le Programme de contributions aux associations nationales et le Programme de stages pour les femmes athlètes.

En versant des contributions aux associations nationales de sport et de loisirs, le Programme de contributions aux associations nationales vise, comme il le fait depuis le début, à encourager les femmes et les filles à participer de façon plus active aux activités sportives et de conditionnement physique. Quant au Programme de stages pour les femmes athlètes, il a pour objet de préparer les femmes à occuper des postes de gestionnaires au sein d'organismes nationaux de sport ou d'organismes nationaux liés au sport. À l'origine, le programme se concentrait sur les éventuelles administratrices sportives. Récemment, il a pris de l'ampleur et englobe maintenant les éventuels entraîneurs féminins à temps plein et possède un nouveau nom: Les femmes dans le leadership sportif. Condition physique et Sport amateur a également produit plusieurs livres et films sur la femme, le sport et l'activité physique et cet organisme continue d'en promouvoir la distribution.

En plus de ces initiatives nationales, plusieurs initiatives provinciales ont été entreprises au cours des deux dernières décennies. Par exemple, deux conférences sur la femme et le sport ont eu lieu en Alberta et un symposium sur la femme et le sport s'est

déroulé en 1974 à l'Université de Waterloo. En 1975, le ministère provincial qui s'occupe du sport, de la condition physique et des loisirs à Terre-Neuve et au Labrador a co-parrainé une Conférence de Terre-Neuve et du Labrador sur la femme et le sport. Au printemps 1985, le ministère de la Jeunesse et des Loisirs du Nouveau-Brunswick a parrainé le colloque "Femme, loisirs et sports".

Au niveau local, le maire de la ville de Toronto a créé un groupe de travail pour étudier la situation de la femme torontoise dans des domaines particuliers, dont les services et installations offerts aux Torontoises par l'organisme responsable des parcs et loisirs. L'une des conclusions importantes a été que ce dernier ne répondait pas adéquatement aux besoins de loisirs des citoyennes de Toronto (Groupe de travail du maire, 1976).

La ville d'Ottawa a lancé, en juillet 1985, un projet pilote d'une durée de deux ans en vue de donner des occasions de faire du sport aux adolescentes de 13 à 17 ans qui sont inactives (Campbell, 1985).

Ces activités à l'échelle nationale, provinciale et locale montrent bien l'importance que revêt depuis longtemps la question de la femme dans le sport.

Ce bref retour en arrière nous a permis de passer en revue quelques-uns des événements les plus significatifs qui sont liés à la promotion de la participation de la femme au sport depuis quelques années. Bien que beaucoup de progrès aient été faits, l'examen de quelques-uns des problèmes avec lesquels les femmes sont aux prises dans le domaine sportif démontrera qu'il est nécessaire de prendre d'autres mesures pour que les femmes et les filles aient des chances équitables de participer au sport.

2 LES PROBLÈMES

Lors de l'examen des problèmes avec lesquels les femmes sont aux prises dans le domaine sportif, il est important de se rendre compte que Sport Canada peut éliminer quelques-uns, mais non la totalité, des obstacles à la participation des femmes au sport. Certains des problèmes sociaux et économiques importants qui contribuent à l'inégalité des sexes dans le domaine sportif échappent à la zone d'influence de Sport Canada. Cependant, des efforts seront faits pour changer tout ce qui peut l'être.

2.1 Les injustices liées au système et aux structures

Comme la majorité des institutions canadiennes, le sport est essentiellement dominé par les hommes. Bien que la société canadienne soit moins patriarcale qu'antérieurement, certaines injustices d'ordre structurel sont si bien enracinées dans les moeurs de la société qu'elles nous échappent.

Prenons le cas de la fillette de 10 ans qui souhaite participer à un certain sport de compétition organisé; elle a autant de talent, elle est en aussi bonne forme physique et, dans certains cas, elle est plus forte et plus rapide que son homologue de sexe masculin. Mais, en raison des règlements ou du mandat de l'organisme sportif concerné, elle ne peut prendre part au sport en question uniquement à cause de son sexe. Mentionnons également le fait que les événements sportifs inscrits au calendrier olympique pour les hommes et les femmes font qu'il y a un nombre disproportionné de participants des deux sexes. Ces types d'injustices d'ordre structurel (consistant habituellement en une absence ou un nombre limité d'occasions pour la femme de participer à un sport quelconque) ne font pas de discrimination contre une femme en particulier, mais contre les femmes en général.

Dans le cadre du présent document, les injustices liées au système sont les injustices ou les pratiques discriminatoires qui font partie d'un système sans être dirigées à dessein contre les femmes. Les injustices liées au système sont des conditions qui s'appliquent à tous, mais qui limitent les chances d'avancement de groupes particuliers de personnes. Le manque d'entraîneurs de sexe féminin auprès des athlètes de haut niveau est un exemple d'injustice lié au système. Aucun règlement n'est responsable de cet état de choses. Cependant, les conditions existantes dans le milieu sportif et la société en général empêchent les femmes de progresser.

2.2 La répartition des ressources

Se fondant sur la répartition des installations, l'argent dépensé et le temps accordé aux sports pour les femmes, bon nombre de rapports et d'études ont montré qu'il existait des inégalités. Des études menées aux États-Unis et au Canada ont montré très clairement que le récent accroissement du taux de participation féminin a été attribuable aux chances accrues qu'ont maintenant les femmes de participer à un sport (Coakley, 1978). Il est tout probable que le taux de participation des femmes à un sport quelconque va continuer à croître en même temps que la quantité des ressources qui leur sont destinées.

2.3 Les rôles traditionnels

La majorité des femmes sont, depuis longtemps, exposées à des formes informelles de discrimination. Habituellement, on n'essaie pas nécessairement de dissuader les fillettes d'être physiquement actives, mais on ne leur prodigue pas les mêmes encouragements qu'aux garçons (Coakley, 1978). À la longue, cette forme subtile de discrimination a des effets néfastes à long terme sur la qualité et sur la quantité de la participation féminine aux sports. Les rôles traditionnels attribués aux filles et aux femmes ont eu pour résultat de limiter sérieusement leur taux de participation. Si les jeunes ne voient pas de femmes dans des rôles associés aux sports ou à l'activité physique, des stéréotypes sexuels, de nature restrictive et néfaste, commencent à se former dans leur tête. À moins que cela ne change, l'avancement des femmes dans le domaine sportif sera sérieusement entravé.

En affirmant ce qui précède, nous ne voulons pas sous-estimer l'importance d'autres mécanismes de soutien comme la façon de représenter les attitudes et les choses par le réseau éducatif et les médias. Des modèles de rôle positifs peuvent avoir un effet important sur le procesus d'apprentissage. Cependant, les filles et les femmes doivent avoir l'occasion de participer aux sports pour que le modèle de rôle produise l'effet voulu.

2.4 La stratification du sport

La stratification du sport a fait l'objet de nombreuses discussions au fil des ans. Sur quoi devrait-on se fonder pour stratifier le sport? L'âge, les habiletés, le sexe ou un autre paramètre? Une certaine stratification est nécessaire pour que les participants ne se fassent pas une concurrence déloyale, mais l'on devrait éviter toute stratification qui a pour effet de désavantager un groupe particulier. Pour les besoins du présent document, la question de la stratification fondée sur le sexe sera envisagée d'un point de vue organisationnel et participatif.

2.4.1 La stratification organisationnelle

Un organisme où les sexes sont intégrés est un organisme national de sport qui s'efforce de satisfaire aux besoins des deux sexes par le biais d'une seule et même structure administrative. Un organisme séparé ou unisexe est celui qui n'offre des services qu'à un seul sexe. Suivant le sport et les condiions existantes au sein de celui-ci, un autre organisme peut fournir à l'autre sexe des services supérieurs, inférieurs ou comparables. Dans un cas comme dans l'autre, il n'existe pas de garantie que des chances égales seront accordées aux membres des deux sexes.

2.4.2 La stratification des participants

Les garçons et les filles, les hommes et les femmes devraient-ils s'affronter en compétition? Cette question importante fait l'objet de controverse depuis que la femme s'est mise à faire du sport. Il est clair que tous les programmes sportifs doivent tenir compte des ressemblances et des différences entre les participants sur le plan de l'expérience et des caractéristiques physiques. Une fois que ces caractéristiques ont été établies, le modèle de participation le plus adéquat peut alors être utilisé, en tenant compte de la réalité de la scène sportive internationale.

2.5 Les responsabilités des organismes nationaux de sport

Les organismes nationaux de sport ont des responsabilités vis-à-vis le public en général. Ils ont le statut de monopole et comme tel, ont le droit d'être les seuls à pouvoir sanctionner une activité particulière; cependant, la responsabilité d'un comportement non discriminatoire accompagne ce statut de monopole.

Ce qui précède ne constitue pas une liste exhaustive de tous les problèmes avec lesquels les femmes sont aux prises dans le domaine sportif, mais cela fournit un point de départ pour la politique du gouvernement fédéral. La partie qu suit traite du but que Sport Canada veut atteindre à l'égard de la femme et du sport.

3 LE BUT DE SPORT CANADA

Maintenant que nous avons parlé des problèmes avec lesquels les femmes sont aux prises dans le domaine sportif, nous allons nous pencher sur le but que Sport Canada s'est fixé pour ses activités liées à la femme et au sport. Ce but constitue le fondement des programmes futurs. Cependant, il est important de se rendre compte que, dans le domaine sportif, il y a des secteurs sur lesquels Sport Canada exerce un contrôle direct et d'autres secteurs sur lesquels Sport Canada ne peut que tenter d'influer. En outre, il existe des secteurs que Sport Canada ne peut ni contrôler ni influencer. Sport Canada va se concentrer sur les secteurs sur lesquels il exerce un contrôle direct ou une influence considérable. Le but de Sport Canada concernant la femme et le sport est le suivant:

L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LE DOMAINE SPORTIF

À tous les échelons du système sportif, les femmes devraient avoir autant de chances que les hommes de participer aux sports. Cela ne signifie pas nécessairement que les femmes souhaitent prendre part aux mêmes activités que les hommes, mais que des activités choisies par elles devraient être offertes et gérées de façon équitable et impartiale. À tous les échelons du système sportif, les femmes doivent avoir autant de chances que les hommes de participer à un sport, de former des athlètes, de jouer un rôle d'officiel ou d'administrateur.

L'objectif de ce but est de créer un environnement dans lequel personne n'est obligé d'avoir un rôle ou un statut prédéterminé à cause de son sexe.

---

4 LES ÉNONCÉS DE POLITIQUE DE SPORT CANADA

Les principes directeurs contenus dans la présente partie orienteront les efforts de Sport Canada au cours des prochaines années. Sport Canada s'est engagé à modifier la situation de la femme dans le domaine sportif. De plus, Sport Canada a l'intention de provoquer des changements au sein du système sportif actuel pour que les femmes aient des occasions additionnelles de se tailler une place dans le monde du sport. Cependant, pour pouvoir satisfaire adéquatement aux besoins des femmes dans le domaine sportif en tenant compte de la limitation des ressources, il sera nécessaire de canaliser ces ressources dans des champs précis. Des techniques et des mécanismes de promotion variés seront utilisés pour les divers programmes et pour les diverses situations existantes.

Vu que bon nombre des facteurs qui restreignent les femmes dans le domaine du sport sont le produit de la discrimination structurelle, Sport Canada va s'efforcer d'éliminer toute forme de discrimination semblable au sein des organismes qu'il finance. En ce qui concerne la discrimination liée au système, bien que Sport Canada ne soit pas en mesure de modifier les conventions sociales générales (c'est-à-dire la répartition des ressources personnelles, le rôle de chaque sexe, les différences qui existent au niveau de l'orientation professionnelle, de l'éducation et des attentes), il concevra des programmes qui prendront en considération et contrebalanceront les éléments du système qui limitent l'avancement des femmes dans le monde du sport.

Des mesures seront prises par deux intervenants: le Programme pour les femmes de Condition physique et Sport amateur, et Sport Canada, particulièrement par le biais de sa gamme étendue de services dans les domaines de l'aide financière et des programmes. Le processus de planification de Sport Canada intégrera une composante portant sur les femmes et le sport qui peut comprendre des plans Mieux que jamais et quadriennaux pour la haute performance, ou des plans de développement du sport au pays, ou les deux, selon la nature de l'organisme. Les besoins des femmes et la solution des problèmes touchant leur participation à un sport devraient constituer des éléments importants à tous les niveaux de planification du sport en question.

Les énoncés qui suivent s'appliquent aux politiques et aux programmes de Sport Canada ainsi qu'aux composantes sportives du Programme pour les femmes de CPSA.

4.1 Élaboration de politiques et de programmes

Sport Canada va continuer de faire des efforts pour que toutes ses politiques et tous ses programmes soulignent et tentent de satisfaire aux besoins des femmes dans le domaine sportif. À mesure que des politiques et des programmes seront élaborés ou mis à jour, les problèmes particuliers des femmes seront pris en considération.

4.2 Stratification sportive

Sport Canada privilégie le concept de programmes sportifs qui intègrent les deux sexes jusqu'à l'âge de la puberté. Pour les plus âgés, Sport Canada est en faveur de structures compétitives basées sur les habiletés. Lorsque la nature d'un sport ou d'une épreuve sportive au plus haut niveau ne justifiera pas une ségrégation des sexes, Sport Canada favorisera la compétition mixte à tous les échelons, y compris l'échelon international.

4.3 Infrastructure sportive

Sport Canada privilégie le concept de l'organisme sportif intégré, c'est-à-dire de l'organisme qui régit pour les deux sexes les activités d'un même sport. L'objectif de Sport Canada est de n'appuyer qu'un organisme par sport reconnu à compter de 1988-1989.

4.4 Accroissement du nombre de dirigeantes

Sport Canada va chercher à assurer une participation accrue de femmes dans les postes de commande administratifs et techniques au niveau national, tant chez les professionnels que chez les bénévoles, de façon à intégrer les femmes dans le système sportif et à voir à ce que les femmes dotées des aptitudes et du niveau d'engagement requis occupent des postes permettant d'amener des changements concernant la femme et le sport.

4.5 Haute performance

Sport Canada s'efforcera d'égaliser l'appui et les possibilités dont bénéficient les hommes et les femmes pour faire de la compétition à l'échelle nationale et internationale. Les orga-

nismes nationaux de sport seront priés de garantir un accès égal à des services comme les entraîneurs et l'aide pour les déplacements. Les organismes responsables des grands Jeux et les organismes nationaux de sport seront encouragés à offrir, lorsque la demande le justifiera, le même genre et le même nombre d'épreuves pour les femmes et pour les hommes.

4.6 Augmentation de la participation féminine

En collaboration avec d'autres organismes et d'autres paliers de gouvernement, Sport Canada va fournir aux femmes plus d'occasions de participer au sport de compétition et cela, à tous les niveaux. Pour atteindre cet objectif, des programmes seront conçus en vue d'améliorer qualitativement et quantitativement les occasions de participer à un sport.

4.7 Répartition des ressources

Des efforts accrus seront déployés pour que les ressources financières soient réparties équitablement. Dans les cas qui reflètent des injustices, Sport Canada n'accordera des fonds aux organismes nationaux de sport que si ces derniers lui garantissent que ces fonds seront répartis de manière plus équitable entre les hommes et les femmes.

4.8 Liaison

Dans le cadre du Programme pour les femmes, ainsi que de ses activités reliées à ses programmes permanents, Sport Canada va continuer d'échanger de l'information et, lorsque c'est possible, de coordonner ses activités avec d'autres organismes tels les ministères provinciaux et territoriaux responsables du secteur sportif. Des réseaux seront créés afin d'améliorer les communications sur la situation des femmes dans le domaine sportif.

4.9 Recherche

Sport Canada appuiera les chercheurs qui étudient la performance des femmes dans les activités sportives. Il appuiera également la recherche entreprise en vue d'encourager les femmes à participer au sport et à occuper des postes de commande dans le domaine sportif.

4.10 Éducation

Des efforts seront déployés afin de faire mieux connaître et mieux comprendre les problèmes et les besoins des femmes dans le domaine du sport. Il sera demandé aux dirigeants des organismes nationaux de sport de jouer un rôle important dans la modification de l'attitude de leurs membres à l'égard de la participation féminine dans le domaine sportif.

4.11 Promotion

Périodiquement, Sport Canada publiera de la documentation, ou offrira d'autres articles comme des films, relatifs à l'avancement des femmes dans le milieu sportif. À l'intérieur de ces ressources, des modèles de rôle favorisant cet avancement seront utilisés.

4.12 Appui

En collaboration avec des organismes et des groupements, Sport Canada va travailler à déterminer et à préciser les problèmes avec lesquels les femmes sont aux prises dans l'univers du sport. Il va appuyer les activités des organismes qui militent en vue de satisfaire les besoins des femmes dans le domaine sportif.

4.13 Surveillance et évaluation

Sport Canada surveillera et évaluera les progrès accomplis vers cet objectif qu'est l'égalité de la femme dans le domaine sportif. Des mécanismes et des méthodes permettant de mesurer ces progrès seront conçus et mis en place.

5 RÉSUMÉ

Ce document a souligné certains des problèmes avec lesquels les femmes sont aux prises dans le domaine sportif et a illustré la nécessité d'adopter d'autres mesures pour que les femmes et les filles jouissent des mêmes possibilités que les hommes dans le sport. Le but et les énoncés de principes montrent la voie générale que Sport Canada entend suivre pour résoudre ces problèmes.

6 MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE

Mise en oeuvre de la politique: principales activités pour chacun des domaines visés par un énoncé de principes.

6.1 Élaboration de politiques et de programmes

Énoncé: Sport Canada va continuer de faire des efforts pour que toutes ses politiques et tous ses programmes soulignent et tentent de satisfaire aux besoins des femmes dans le domaine sportif. À mesure que des politiques et des programmes seront élaborés ou mis à jour, les problèmes particuliers des femmes seront pris en considération.

Les activités incluront:

6.1.1 L'étude des politiques et des programmes actuels pour voir quel effet ils ont sur les femmes.

6.1.2 La participation, dès le début, dans l'élaboration de nouvelles politiques et de nouveaux programmes de Sport Canada.

6.1.3 La liaison avec les autres ministères gouvernementaux relativement à l'effet qu'ont les politiques et les programmes sur les femmes dans le domaine sportif (par exemple, les facteurs socio-économiques).

6.2 Stratification sportive

Énoncé: Sport Canada privilégie le concept de programmes sportifs qui intègrent les deux sexes jusqu'à l'âge de la puberté. Pour les plus âgés, Sport Canada est en faveur de structures compétitives basées sur les habiletés. Lorsque la nature d'un sport ou d'une épreuve sportive au plus haut niveau ne justifiera pas une ségrégation des sexes, Sport Canada favorisera la compétition mixte à tous les échelons, y compris l'échelon international.

Les activités incluront:

6.2.1 La diffusion de la documentation appuyant cet énoncé de principes.

6.2.2 L'analyse, sport par sport, des besoins des femmes en matière de programmes, en se fondant sur cet énoncé de principes.

6.2.3 La collaboration avec les organismes nationaux de sport (ONS) afin d'établir et d'appuyer des programmes permettant de répondre à ces besoins.

6.3 Infrastructure sportive

Énoncé: Sport Canada privilégie le concept de l'organisme sportif intégré, c'est-à-dire de l'organisme qui régit pour les deux sexes les activités d'un même sport. L'objectif de Sport Canada est de n'appuyer qu'un organisme par sport reconnu à compter de 1988-1989.

Les activités incluront:

6.3.1 La consultation avec les ONS qui sont séparés afin de mettre sur pied un processus d'intégration qui détermine les problèmes et en tient compte.

6.3.2. La surveillance de l'effet de la fusion des ONS sur les participantes et les dirigeantes.

6.4 Accroissement du nombre de dirigeantes

Énoncé: Sport Canada va chercher à assurer une participation accrue de femmes dans les postes de commande administratifs et techniques au niveau national, tant chez les professionnels que chez les bénévoles, de façon à intégrer les femmes dans le système sportif et à voir à ce que les femmes dotées des aptitudes et du niveau d'engagement requis occupent des postes permettant d'amener des changements concernant la femme et le sport.

Les activités incluront:

6.4.1 *L'analyse des postes de commande* de nature administrative et technique au sein du système sportif national afin de déterminer les exigences en matière de formation, d'aptitudes et d'expérience.

6.4.2 La conception et l'élaboration des programmes permettant d'aider les femmes à satisfaire à ces exigences.

6.4.3 La vérification que les plans des ONS renfermant des mesures répondent aux besoins en perfectionnement des administratrices, des entraîneurs féminins et des officiels féminins.

6.4.4 La promotion des possibilités pour les femmes d'assumer des postes de direction.

6.4.5 Le contrôle du nombre relatif de femmes occupant des postes administratifs et techniques au sein des ONS et la circulation régulière des statistiques sur la situation dans ce domaine.

6.5 Haute compétition

Énoncé: Sport Canada s'efforcera d'égaliser l'appui et les possibilités dont bénéficient les hommes et les femmes pour faire de la compétition à l'échelle nationale et internationale. Les organismes nationaux de sport seront priés de garantir un accès égal à des services comme les entraîneurs et l'aide pour les déplacements. Les organismes responsables des grands Jeux et les organismes nationaux de sport seront encouragés à offrir, lorsque la demande le justifiera, le même genre et le même nombre d'épreuves pour les femmes et pour les hommes.

Les activités incluront:

6.5.1 L'assemblage et l'étude des données sur les possibilités et l'appui offerts actuellement aux femmes au niveau national et international, sport par sport.

6.5.2 La vérification que les plans Mieux que jamais et quadriennaux des ONS absordent les besoins établis par cette analyse.

6.5.3 Un contrôle sur le progrès vers l'égalité des possibilités pour les femmes de faire de la compétition de haut calibre.

6.6 Augmentation de la participation féminine

Énoncé: En collaboration avec d'autres organismes et d'autres paliers de gouvernement, Sport Canada va fournir aux femmes plus d'occasions de participer au sport de compétition et cela, à tous les niveaux. Pour atteindre cet objectif, des programmes seront conçus en vue d'améliorer qualitativement et quantitativement les occasions de participer à un sport.

Les activités incluront:

6.6.1 L'étude, en collaboration avec les ONS, des problèmes et des questions touchant la participation des femmes au sein du système sportif.

6.6.2 Des recommandations propres à un sport afin d'accroître la participation.

6.6.3 L'accord avec les ONS que leurs plans de développement du sport au pays renfermeront des programmes visant à améliorer qualitativement et quantitativement les occasions de participer à un sport.

6.6.4 L'appui des activités afin que ces programmes soient partagés au niveau provincial et local.

6.6.5 Le contrôle de la mise en oeuvre de ces plans de développement du sport en s'assurant que leurs résultats sont inclus dans la politique de reconnaissance des disciplines sportives.

6.7 Répartition des ressources

Énoncé: Des efforts accrus seront déployés pour que les ressources financières soient réparties équitablement. Dans les cas qui reflètent des injustices, Sport Canada n'accordera des fonds aux organismes nationaux de sport que si ces derniers lui garantissent que ces fonds seront répartis de manière plus équitable entre les hommes et les femmes.

Les activités incluront:

6.7.1 L'étude de la répartition des ressources humaines et financières, sport par sport.

6.7.2 Un appui pour la production de nouvelles ressources et la réaffectation des ressources actuelles lorsqu'il y a preuve d'injustice.

6.8 Liaison

Énoncé: Dans le cadre du Programme pour les femmes, ainsi que de ses activités reliées à ses programmes permanents, Sport Canada va continuer d'échanger de l'information et, lorsque c'est possible, de coordonner ses activités avec d'autres organismes tels les ministères provinciaux et territoriaux responsables du secteur sportif. Des réseaux seront créés afin d'améliorer les communications sur la situation des femmes dans le domaine sportif.

Les activités incluront:

6.8.1 La création d'une liaison avec les responsables désignés au sein des ministères provinciaux et territoriaux s'occupant du sport et avec les ministères fédéraux et les organismes non gouvernementaux s'intéressant aux questions sur la situation de la femme, relativement à la planification et à la mise en oeuvre de politiques et de programmes visant à améliorer les possibilités offertes aux femmes dans le sport.

6.8.2 L'instauration d'un système de communication au sein de ce réseau de responsables afin d'échanger et de partager des renseignements.

6.8.3 La coordination pour l'exécution des programmes et des projets concernant les femmes et le sport qui entraînent une collaboration fédérale-provinciale-territoriale ou interministérielle.

6.9 Recherche

Énoncé: Sport Canada appuiera les chercheurs qui étudient la performance des femmes dans les activités sportives. Il appuiera également la recherche entreprise en vue d'encourager les femmes à participer au sport et à occuper des postes de commande dans le domaine sportif.

Les activités incluront:

6.9.1 La distribution du document intitulé: "La femme, le sport et l'activité physique: recherches et bibliographie".

6.9.2 L'étude des besoins en matière de recherche axée sur les femmes qui ont été établis dans la bibliographie et d'autres sources.

6.9.3 L'évaluation, en collaboration avec le Programme de recherche appliquée dans le sport de Sport Canada, des priorités et des projets en vue de recherches pouvant être sollicitées.

6.9.4 La dissémination de l'information sur les besoins de recherche sur les femmes et de les résultats de cette recherche aux organisations sportives et académiques intéressées.

6.10 Éducation

Énoncé: Des efforts seront déployés afin de faire mieux connaître et mieux comprendre les problèmes et les besoins des femmes dans le domaine du sport. Il sera demandé aux dirigeants des organismes nationaux de sport de jouer un rôle important dans la modification de l'attitude de leurs membres à l'égard de la participation féminine dans le domaine sportif.

Les activités incluront:

6.10.1 La distribution des lignes directrices et des documents pour les activités éducatives de ONS.

6.10.2 La production et la distribution, en collaboration avec les réseaux de communication, des documents visant à renseigner le public sur les questions touchant l'égalité pour les femmes dans le domaine sportif.

6.11 Promotion

Énoncé: Périodiquement, Sport Canada publiera de la documentation, ou offrira d'autres articles comme des films, relatifs à l'avancement des femmes dans le milieu sportif. À l'intérieur de ces ressources, des modèles de rôle favorisant cet avancement seront utilisés.

Les activités incluront:

6.11.1 Le choix de certains groupes-cibles tant au sein qu'à l'extérieur du système sportif, pour l'envoi de documents de promotion de Sport Canada.

6.11.2 La production et la distribution des documents s'adressant à ces cibles.

6.11.3 L'organisation et l'appui des activités de promotion se rattachant particulièrement à un sport.

6.12 Appui

Énoncé: En collaboration avec des organismes et des groupements, Sport Canada va travailler à déterminer et à préciser les problèmes avec lesquels les femmes sont aux prises dans l'univers du sport. Il va appuyer les activités des organismes qui militent en vue de satisfaire aux besoins des femmes dans le domaine sportif.

Les activités incluront:

6.12.1 L'évaluation et la révision continuelle des problèmes identifiés pendant l'élaboration de la politique de Sport Canada sur les femmes et le sport.

6.12.2 L'institution d'une méthode pour les ONS d'évaluer l'effet de ces questions, sport par sport.

6.12.3 L'appui des activités de promotion qui portent à fois sur des questions générales et sur des questions propres à un sport.

6.13 Surveillance et évaluation

Énoncé: Sport Canada surveillera et évaluera les progrès accomplis vers cet objectif qu'est l'égalité de la femme dans le domaine sportif. Des mécanismes et des méthodes permettant de mesurer ces progrès seront conçus et mis en place.

Les activités incluront:

6.13.1 Des statistiques sur les principaux indices qui traduisent l'amélioration de la situation générale de la femme dans le domaine sportif.

6.13.2 L'identification des objectifs mesurables pour chaque énoncé de principes, s'il y a lieu.

6.13.3 Des indices de rendement pour surveiller la mise en oeuvre de la politique.

6.13.4 Des méthodes pour évaluer la mise en oeuvre de la politique et pour réviser cette dernière ou le plan de mise en oeuvre, ou les deux.

BIBLIOGRAPHIE

Groupe de travail du maire sur la situation de la femme à Toronto, rapport final, Ville de Toronto, janvier, 1976.

Entrevue avec Mary Campbell, coordonnatrice (La femme et le sport), ville d'Ottawa, novembre, 1985.

Les femmes dans le leadership sportif: résumé de l'enquête nationale, Condition physique et Sport amateur. Programme pour les femmes, 1985.

Les femmes dans le leadership sportif: résumé de l'enquête nationale, Condition physique et Sport amateur. Programme pour les femmes, 1982.

Popma, Anne (Éditeur), The Female Athlete: Proceedings of a National Conference. Université Simon Fraser, 1980.

Compte rendu. Conférence nationale sur la femme et le sport (voir copie annexée, Toronto, du 24 au 26 mai 1974. Ottawa.

La Charte des droits et libertés: guide à l'intention des Canadiens, Gouvernement du Canada, 1982.

Rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, 1970.

Coakley, J.J., Sport in Society: Issues and Controversies, St. Louis, Mosby, 1978.